DECLARATION DU TITULAIRE ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- ☐ que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- ☐ qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- ☐ qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Origine des fournitures :

☐ Pays de l'Union Européenne (France comprise)

☐ Autres

Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... agissant pour le compte de la société ..... certifie sur l'honneur satisfaire aux critères sus énoncés.*

A .....

Le .....

Signature :